

Mise à jour: 14/10/2007 16:51  
Environnement

## Le Québec perd son titre de pire producteur

(Canoë) Marc-André Boivin

Selon une étude menée durant l'année 2006 par Recyc-Québec auprès de 10 000 foyers situés dans près de 50 municipalités, la province de Québec aurait perdu son titre de pire producteur de déchets au Canada.

Line Beauchamp, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, était au centre commercial Laurier dimanche après-midi pour participer au lancement de la Semaine québécoise de réduction des déchets.

Elle y a dévoilé des statistiques démontrant que les Québécois sont de plus en plus préoccupés par la protection de l'environnement. «Le Québec a perdu son titre de pire producteur de déchets au Canada, affirme la ministre Beauchamp. Avec une production de matières résiduelles de 404 kg par personne, nous nous situons maintenant dans la moyenne canadienne qui est de 400 kg», affirme la ministre en avouant qu'elle ignore qui héritait du numéro un de la médiocrité au pays dans ce domaine.



**La ministre Line Beauchamp se dit encouragée par les nouvelles statistiques concernant la collecte sélective.** © Marc-André Boivin (Canoë)

### Récupération

Dans son livre *Le mythe du Québec vert* lancé il y a quelques semaines, le journaliste François Cardinal étudie trois volets environnementaux: les déchets, l'énergie et le transport. Selon lui, les Québécois ont de bonnes intentions, mais adoptent moins les bons comportements pour faire tourner la vapeur. Selon Mme Beauchamp, en ce qui concerne les déchets, M. Cardinal n'avait pas accès aux nouvelles statistiques dévoilées en fin de semaine par Recyc-Québec.

Selon l'étude de la société d'État, tout près de trois quarts (74%) des bouteilles de vin qui sont consommées au Québec sont désormais récupérées lors de la collecte sélective, tout comme 57% des papiers et des cartons et 50% des contenants multicouches et Tetra Pak de lait et de jus.

«Ces chiffres prouvent que de plus en plus de Québécois font le bon choix lorsque vient le temps de déposer quelque chose dans le bac à recyclage. Il y a eu, durant un moment, une perte de confiance à l'endroit du système de recyclage au Québec, mais aujourd'hui, 94% de ce qui se retrouve dans les bacs est recyclé», affirme la ministre.

Il n'y a toutefois pas qu'à la maison où le recyclage peut et doit se faire, reconnaît la ministre. Elle n'a pas manqué de mentionner que les municipalités du Québec qui reçoivent des amendes lorsqu'elles envoient des sacs verts au site d'enfouissement, font elles aussi plus attention. Les entreprises aussi ont droit au même traitement. Selon Mme Beauchamp, ces amendes auraient permis de retourner aux municipalités des sommes avoisinant les 75 M\$.

Copyright © 1995-2005 Canoë inc. Tous droits réservés